

Rapport pour le conseil régional
OCTOBRE 2007

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France

CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC
« SCENARII POUR LA METROPOLE :
PARIS - ILE-DE-FRANCE DEMAIN »

Création d'une commission ad hoc
« Scénarii pour la métropole : Paris - Ile-de-France demain »

RAPPORT POUR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTE PAR
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

OCTOBRE 2007

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS7

PROJET DE DELIBERATION.....11

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet la création d'une commission ad hoc conformément à l'article 5.1 du règlement intérieur du conseil régional lequel stipule :

« A l'initiative de son président ou du cinquième de ses membres, et afin d'approfondir des questions particulières de compétence régionale, le conseil régional peut décider de la constitution de groupes de travail ou de commissions ad hoc, composés sur le modèle des commissions et comprenant, au minimum, un représentant de chaque groupe d'élus ; il en détermine la durée et la mission. Le président leur fournit les informations et les documents nécessaires à leur travail, à leur demande et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la communication des documents administratifs. Le résultat des travaux du groupe de travail ou de la commission ad hoc donne lieu à une communication du conseil régional. »

Création de la commission ad hoc « Scénarii pour la métropole : Paris - Ile-de-France demain »

Depuis plusieurs mois, se sont multipliés les débats concernant l'organisation de l'agglomération francilienne et plus spécifiquement de son cœur. A partir des enjeux propres à la zone dite dense, identifiés lors des travaux et des ateliers menés dans le cadre de la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), des élus locaux, des acteurs de l'aménagement, des intellectuels et, plus récemment le gouvernement dans la perspective d'un CIACT à l'automne 2008, ont avancé l'hypothèse de changements organisationnels voire institutionnels.

Ces évolutions, encore peu définies mais indissociables de l'histoire longue et parfois tumultueuse des découpages de la région-capitale et des rapports entre Paris et les communes de proches et de moins proches banlieues, auraient en toute hypothèse une incidence décisive sur l'équilibre des pouvoirs, sur l'aménagement de l'agglomération et, plus largement, sur le devenir de l'Ile-de-France.

Les compétences et les politiques publiques du conseil régional en matière d'aménagement et de planification en font un acteur majeur et incontournable. Sa responsabilité est d'autant plus grande, au regard d'éventuels changements dans l'organisation des territoires franciliens, que le conseil régional d'Ile-de-France dispose de compétences spécifiques (SDRIF, STIF...). Enfin, l'évolution de l'intercommunalité francilienne dans son ensemble représente un enjeu décisif pour les politiques régionales.

C'est pourquoi, il est proposé de créer une commission ad hoc chargée d'examiner les possibles évolutions organisationnelles ou institutionnelles de l'agglomération, et particulièrement de son cœur en procédant à un travail de recueil et d'analyse des données, y compris à partir d'éléments de comparaison internationale, à des auditions des différentes collectivités et acteurs constitués concernés et à l'élaboration de scénarii.

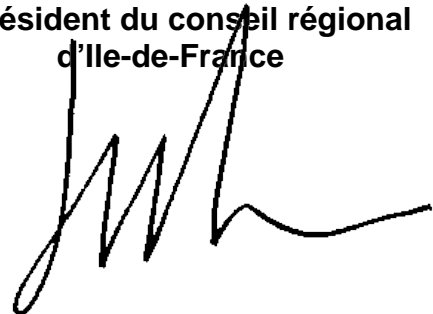
Au-delà de l'examen des dispositifs organisationnels ou institutionnels, existants ou à inventer, il s'agira fondamentalement d'identifier les finalités et les bénéfices concrets de tels changements pour la région et pour les habitants de ses différents territoires. Présentés sous forme de communication au conseil régional au terme de la mission et au cours du premier semestre 2008, les travaux de la commission devront permettre d'éclairer également la position de l'ensemble des élus locaux participant aux différentes instances qui souhaiteront s'en saisir, telles que la conférence métropolitaine, et plus largement de tous les Franciliennes et Franciliens.

Les travaux de la commission seront menés avec l'appui des services de la Région et de ses organismes associés.

Il vous est proposé de fixer à 19 le nombre de membres de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, representing the name Jean-Paul Huchon.

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

**DELIBERATION N°
DU**

Création d'une commission ad hoc
« Scénarii pour la métropole : Paris - Ile-de-France demain »

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** Le règlement intérieur du conseil régional et particulièrement son article 5.1
- VU** Le rapport CR présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide la création d'une commission ad hoc :

« Scénarii pour la métropole : Paris - Ile-de-France demain »

- La commission est composée de 19 membres désignés à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Lors de sa première réunion, elle désigne en son sein au scrutin majoritaire à deux tours un président et un vice-président.
- La commission examinera les possibles évolutions organisationnelles ou institutionnelles de l'agglomération, et particulièrement de son cœur en procédant à un travail de recueil et d'analyse des données, y compris à partir d'éléments de comparaison internationale, à des auditions des différentes collectivités et acteurs constitués concernés et à l'élaboration de scénarios.
- Les travaux de la commission seront présentés dans le cadre d'une communication avec débat et sans vote en séance plénière du conseil régional au cours du premier semestre 2008. Ils pourront donner lieu à des rendus d'étape.

Article 2 :**Commission ad hoc « Scénarii pour la métropole : Paris - Ile-de-France demain »**

Désignés au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges à la plus forte moyenne :

M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	M.
M.	

JEAN-PAUL HUCHON